

*Ce cahier des charges a pour but de préciser quelques grandes orientations.
Seul le règlement officiel du concours fait foi pour la définition de l'épreuve.*

Cahier des charges de l'épreuve orale Langue Vivante Etrangère Obligatoire (LV1)

Organisation de l'épreuve

Durée : environ 40 minutes, soit 20 minutes de préparation, puis 20 minutes pour l'exposé du candidat et un temps de questions/entretien.

Organisation générale : pendant le temps de préparation de 20 minutes, le candidat écoute un enregistrement sonore à l'aide d'un lecteur MP3 et d'un casque mis à sa disposition. L'enregistrement correspond à un texte d'actualité sur des faits de société d'intérêt général (extrait récent de revue, de journal, etc.) d'une durée de 3 minutes environ, lu par un locuteur natif; les candidats peuvent manipuler le lecteur MP3 et réécouter le texte autant de fois qu'ils le désirent.

Pour l'anglais : ne figure dans l'enregistrement ni le titre, ni la source, ni la date de publication de l'article (pour les autres langues, un titre est donné).

L'exercice n'est pas une dictée : durant les 20 minutes de préparation de l'épreuve, les candidats doivent relever les points essentiels du texte et faire suivre leur résumé structuré d'un commentaire.

Le temps d'interrogation de 20 minutes est divisé en deux temps :

- pendant 10 minutes le candidat restitue d'abord les informations essentielles entendues dans l'enregistrement puis les accompagne d'un commentaire comprenant des réflexions personnelles ;
- les 10 minutes suivantes correspondent à un temps d'échange avec l'examineur : l'interrogation devient un libre entretien autour du thème fourni ; elle peut aussi déboucher sur des questions relatives aux motivations et aux goûts des candidats.

La langue choisie pour l'épreuve écrite est systématiquement la langue dans laquelle est interrogé le candidat lors de l'épreuve orale. L'usage d'un dictionnaire ou de tout appareil électronique personnel (baladeur, lecteur, téléphone, tablette...) est interdit.

Objectif

Tester d'une part la compréhension orale à partir d'un texte lu par un locuteur natif et d'autre part la faculté du candidat à communiquer correctement dans une langue étrangère. Le candidat devra soumettre un exposé structuré montrant :

- une bonne compréhension du passage lu ;
- une aptitude à commenter ce dernier de façon non artificielle ;
- une connaissance authentique de la langue.

Afin de déterminer si pour chaque candidat ces objectifs sont atteints, les examinateurs s'appuient sur les critères d'évaluation suivants :

- degré de compréhension du document et qualité de la production personnelle (restitution des idées, organisation du discours; richesse et pertinence de l'apport personnel) ;
- maîtrise de la syntaxe et de la grammaire, aptitude à se corriger ;
- pertinence et étendue du lexique, utilisation à bon escient des tournures idiomatiques ;
- maîtrise des aspects phonologiques (articulation, intonation, rythme, fluidité, accentuation) ;
- capacité à communiquer et interagir (contact avec l'examineur, langage corporel, gestion du stress ; réponse aux questions ; demande de reformulation/précision de la part du candidat).

Nature des documents

L'épreuve orale de langue étrangère obligatoire (LV1) étant fondée sur la compréhension, la restitution, et un commentaire autour d'un enregistrement de 3 minutes, les textes retenus pour être enregistrés sont des textes de 400 mots environ, d'intérêt général, permettant au candidat de s'exprimer et de faire des commentaires. La notion d'« intérêt général » couvre des questions de société actuelles, des événements récents qui nous amènent à reconsidérer notre perception des choses, des percées technologiques ayant un impact sur notre quotidien, des réflexions plus larges sur l'impact des technologies sur nos vies...

De cette notion d'intérêt général découle la nécessité que les textes ne soient ni trop anecdotiques, ni trop spécialisés, ni trop techniques (les textes nécessitant des connaissances particulières avantagent ou désavantagent certains candidats) ; les textes proviennent alors de sources comme les sites d'information de la BBC, The Economist, The Guardian, The Observer, The Telegraph, The Independent, The New Scientist, The New York Times.